



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mercredi 28 septembre 2016

Projet de Loi de Finances 2017 : un coup pour rien !

Maintien du Prêt à Taux Zéro (PTZ) et des APL, prorogation du dispositif PINEL, sauvegarde des aides aux Maires bâtisseurs, **le Projet de Loi de Finances adopté ce matin en Conseil des Ministres pérennise les dispositifs d'aide à l'accession à la propriété et de soutien à l'investissement locatif.**

« **Aucune mesure ne viendra contrarier la relance de la construction, et c'est déjà une bonne chose pour les professionnels de l'aménagement** » déclare Pascale POIROT, Présidente du SNAL. Pour autant, **les avancées consensuelles et attendues suite aux rapports en faveur de la mobilisation du foncier privé ne sont pas au rendez-vous.** Qu'il s'agisse :

- d'une exonération partielle de plus-values immobilières pour les propriétaires qui cèdent des terrains destinés à la réalisation d'opérations intégrant des logements sociaux, quelle que soit la nature de l'opérateur ;
- d'une réforme de la fiscalité pour encourager la cession de terrains constructibles et garantir le développement des territoires ;
- de mesures pour primer et encourager la programmation d'opérations d'aménagement afin de lutter contre les constructions pointillistes, au coup par coup, facteur de consommation foncière ;
- de l'extension promise par François HOLLANDE du périmètre d'éligibilité de la TVA à taux réduit à proximité des quartiers prioritaires de la ville.

« **Si nous n'avons pas subi de coup de massue, ce Projet de Loi de Finances pour 2017 se résume – pour notre secteur d'activité et en attendant le PLFR 2016 – à un coup pour rien** » estime la Présidente de la seule organisation consacrée exclusivement aux professionnels de l'aménagement. Et d'ajouter « **il est désormais temps d'inscrire la politique du logement au cœur des débats de la Présidentielle** et j'appelle tous les candidats à définir leur stratégie en faveur de la politique d'aménagement du territoire et du logement ».

Dans un contexte économique dégradé, favorable au repli sur soi, **les professionnels se tiennent prêts à travailler sur des marqueurs d'espoir** pour répondre aux aspirations des Français en matière de logements et les accompagner à se projeter dans les quartiers durables de demain conciliant développement économique et qualité du vivre ensemble. Parlons-en et rappelons-le ici : « il faut aménager avant de construire » !

A propos du SNAL :

Le SNAL, seule organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement, regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales. Il accompagne la profession à satisfaire une mission d'intérêt général par l'exercice d'un devoir de conseil à l'égard des élus pour participer de manière opérationnelle à l'aménagement du territoire ; préserver l'harmonie, conjurer le déclin et développer l'attractivité des territoires ; répondre à l'hétérogénéité des besoins en logement par un ensemble de solutions diversifiées.

Garant du professionnalisme et des compétences de ses adhérents, le SNAL c'est, au quotidien : un centre d'expertise sur les évolutions législatives, administratives, économiques et sociales de la profession ; un service de formation continue au plus près des problématiques des territoires ; un laboratoire dédié à l'innovation des techniques et à l'évolution des savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement ; un partenaire des élus locaux, des parlementaires et des pouvoirs publics.

Contacts presse :

Isabelle Muller, Attachée de presse | 06 73 79 49 34

Nicolas Thouvenin, Délégué Général | 06 31 52 20 78 | nicolasthouvenin@snal.fr